



---

## Lettre ouverte des contrôleurs de Maastricht à leurs collègues contrôleurs français

---

Le TUEM (Trade Union Eurocontrol Maastricht) est le syndicat qui représente les contrôleurs aériens (dont 98% sont adhérents) et les électroniciens à Maastricht. Nous avons lu les affirmations et les accusations portées à notre encontre au cours de la campagne pour les élections syndicales en France. Nous n'avons encore jamais été pris à parti par d'autres syndicats. Il nous faut y répondre, et c'est le propos de cette lettre.

Si nous pouvons comprendre que des divergences d'opinion apparaissent lors d'une campagne, il est inadmissible que certains se laissent emporter à la calomnie et au mensonge. Un comportement d'autant plus blessant qu'il pourrait avoir des conséquences jusque chez nous. Les personnels de Maastricht ne méritent pas d'être salis et n'acceptent pas que leur image et celle de leur syndicat soit ainsi dénigrée par quelques personnes, mal informées ou malveillantes, qui n'ont jamais pris le temps d'étudier notre statut en profondeur, ni jugé utile d'en discuter avec quiconque. La communication de la CGT nous caricature en un syndicat qui aurait tout sacrifié pour négocier plus d'argent, en faisant fi de tout principe et de toute notion de solidarité.

C'est faux.

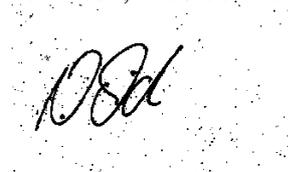
C'est mensonger.

C'est de la calomnie.

Cette lettre ouverte à nos collègues français entend rétablir la vérité, de telles accusations ne pouvant rester sans réponses. Nous travaillons depuis de nombreuses années avec les contrôleurs français, au niveau opérationnel. C'est la raison pour laquelle nous avons demandé à nos partenaires syndicaux de relayer notre message. Nous espérons que vous nous lirez jusqu'au bout

Cordialement,

*Volker Dick*, Président du TUEM





## *Au fil des lignes...*

### **La sécurité de l'emploi**

Il y a, dans le statut de fonctionnaire français (dont notre statut est largement inspiré, puisque ceux qui ont écrit ces statuts étaient français pour la plupart) des possibilités de mise à disposition d'agents. Il y en a de similaires chez nous.

Comme en France, pas un seul contrôleur n'a jamais été renvoyé pour des questions de rendement. Laisser croire que nos statuts le permettent est une hérésie. Par ailleurs, en cas de litige, nous dépendons, comme toute organisation publique internationale, de l'OIT (*Organisation Internationale du travail*). Le TUEM a déjà attaqué et fait valoir ses droits à plusieurs reprises dans le cadre de négociations.

La sécurité de l'emploi est importante en France... Pourquoi les fonctionnaires d'Eurocontrol seraient ils différents ? Laisser croire que les contrôleurs jeunes et célibataires pourraient avoir du souci si le trafic baissait est, là aussi, scandaleux.

Quel syndicat serait prêt à accepter cela ? Certainement pas le TUEM. Certainement pas les contrôleurs de Maastricht. S'il le fallait, nous saurions évidemment nous battre tous ensemble et gagner. C'est peut être pour cela que personne n'a jamais été « viré »...

Etablir par avance, sans connaître la réalité, que les contrôleurs sont incapables de se défendre est insultant pour notre syndicat. La CGT oublie un peu vite que nous, contrôleurs de Maastricht, nous avons construits ensemble un modèle commun, que nous nous sommes battus pour le conserver et l'améliorer, que s'il le fallait, nous le referions. Et que nous gagnerions, car il s'agit de valeurs, sur lesquels personne n'est prêt à transiger.

### **42 heures par semaine**

Ce chiffre-là est tout simplement ...fantaisiste. Le temps de travail standard de tout agent Eurocontrol est de 37,5 heures par semaine. Pour un contrôleur, cette durée avait été fixée à 33 heures. Le TUEM vient de signer un accord qui ramène cette durée à 30 heures par semaine. Cet accord va s'appliquer dans les prochaines semaines. Une information que la CGT préfère apparemment ignorer...

### **Heures supplémentaires obligatoires**

C'est faux. Aucun agent ne peut se voir imposer des heures supplémentaires. C'est écrit noir sur blanc dans l'une des règles adjointes à notre statut. (*Rule 21*).

### **Age de la retraite**

L'âge légal est, pour les agents non-contrôleurs de 65 ans. Pour les contrôleurs, il s'agit de 55 ans. Il est possible de faire un prolongement d'un an maximum chacun. Pour cela il faut que l'agent et la direction le désirent. Mais il est aussi possible de prendre sa retraite à partir de 50 ans. Dans tous les cas, pour partir avec une retraite à taux plein, il faut avoir cotisé pendant 35 ans. Chaque année de travail ouvre droit à 2% de son traitement brut pour la retraite. C'est la seule « décote » que nous connaissons. Certaines primes (les plus importantes) sont par ailleurs intégrées dans la base de calcul de la pension. A titre d'exemple, un contrôleur instructeur, chef de salle, marié, deux enfants touchera une pension d'environ 6500 euros par mois. Un système « ultra-libéral » ? Le TUEM ne se permettra pas d'en juger, préférant éviter les postures politiciennes. Dans tous les cas, il nous semble plus avantageux pour tous les agents que le système en vigueur en France.



## **Liberté individuelle**

Les agents doivent agir au mieux des intérêts de l'agence Eurocontrol... Un fonctionnaire français peut-il donc agir, dans le cadre de ses fonctions, à l'inverse des intérêts de son employeur ? Un fonctionnaire européen peut-il aller à l'encontre des intérêts de son employeur ? Où est la différence ? Il n'y en a pas.

## **Liberté syndicale**

Laisser croire que ce chapitre bride les syndicats est encore faux. Dans le cadre de nos responsabilités syndicales, nous disposons des mêmes droits et des mêmes devoirs que tout syndicat. Le TUEM n'est pas connu pour sa réserve... la CGT devrait le savoir. Et si elle ne le savait pas, les résultats de notre action parlent d'eux-mêmes.

Nous avons un statut public, travaillons avec des outils performants, et notre travail est, grâce à nos actions, largement reconnu de tous. Encore faut-il, pour le savoir, avoir des contacts variés au niveau européen et travailler avec des collègues sans les juger par avance.

## **Le droit de grève**

« L'absent de marque ». La CGT est elle donc si mal informée ? Les agents d'Eurocontrol disposent, bien sur du droit de grève ! Tous les agents ! Il ne figure pas dans les statuts ...car c'est une décision du Tribunal du Travail International qui s'impose à Eurocontrol. La CGT n'a donc jamais entendu parler des grèves de la CFMU ? Un droit de grève dont dispose aussi les contrôleurs. Il y a, c'est vrai, une petite différence avec la France (« *une absence de dispositions* »). Nous n'avons pas de service minimum. En cas de grève suivie, le centre ferme totalement. Il est vrai que nous ne n'avons pas eu besoin de l'utiliser souvent. En général, la simple menace suffit ; un outil qui nous a encore servi, par exemple, lors de la renégociation de notre temps de travail hebdomadaire... Un détail qui aura échappé à la CGT, sûrement ?

## **Un directeur omnipotent**

Laisser croire que les syndicats ne sont jamais consultés est faux, là encore. Les structures ne sont pas les mêmes qu'en France. Il existe des comités de dialogue, des comités du personnel, dans lesquels sont débattus les principaux éléments de gouvernance. Pour les connaître, il suffit de se renseigner... Mais bien au-delà, le syndicat des contrôleurs travaille pour protéger ses membres bien en avance. La négociation directe est notre outil de travail privilégié. Nos représentants rencontrent nos dirigeants très régulièrement, travaillent et négocient tout le temps. Un peu comme en France, nous semble-t-il.

## **Les jours fériés**

« Le directeur décide même des jours fériés ! ». Ridicule ! La CGT semble ne pas savoir ce qu'est une organisation publique internationale comme Eurocontrol. Elle ne dépend pas d'un seul pays... et les jours fériés qui s'appliquent doivent donc être fixés à l'avance pour éviter de cumuler au sein de l'agence les jours fériés de toute l'Europe, ou encore d'avoir des agents qui disposent de jours fériés différents en fonction de leur nationalité.

En revanche, ça n'est bien sûr pas le directeur « omnipotent » qui fixe les jours fériés. Ils sont fixés par le comité du personnel. Chaque agent a aujourd'hui droit à 17 jours fériés, qui s'ajoutent à ses droits à congés, et qu'il est libre de poser quand il veut. Inacceptable, vraiment...



## **Droit à la mobilité**

Eurocontrol ne possède qu'un seul centre. Parler de mobilité dans ce cadre-là est complètement absurde ! S'il devait y avoir d'autres centres similaires, la question serait bien sûr abordée. Le TUEM avait d'ailleurs demandé que des négociations se tiennent pour que cet aspect soit traité si le CEATS avait existé (*Central European Air Traffic Services*). La encore, une information qui a dû, à l'époque, échapper à la CGT.

## **La fin des corps**

Le TUEM n'est pas familier avec la notion de corps « à la française ». Ce qui est clair, en revanche c'est qu'il n'y a qu'un seul texte statutaire qui couvre tous les métiers de la chaîne de sécurité à Eurocontrol. De la secrétaire au contrôleur, tous dépendent d'un seul et même statut. A chaque métier est associé un déroulement de carrière type, avec des conditions d'emploi bien précises, et une grille de salaire associée (A, B, C, ou D) et d'un avancement automatique d'un échelon à un autre et d'un grade à l'autre. Les personnels opérationnels (pas seulement les contrôleurs), disposent, par exemple de leur propre grille, la grille O. Cette grille spécifique a été négociée par le TUEM il y a bientôt deux ans...

## **Et maintenant ?**

Ne vous y trompez pas. Nous répondons à des accusations. Nous ne prétendons pas que nos statuts soient parfaits, qu'ils ne peuvent être améliorés, ou qu'ils pourraient être imposés partout. L'un des objectifs de MOSAIC est précisément de construire, sur base des valeurs essentielles, et des points positifs de chaque pays (Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg Pays-Bas et Suisse), un statut commun.

**Merci de nous avoir lu.**

